

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR
SEGMI**

DATE : jeudi 18 janvier 2018

COLLEGE A

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 37

2 - Nombre de votants : 9

3 - Nombre de suffrages : 9

- Bulletins blancs et nuls : 1

- Suffrages exprimés : 8

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	=	8	=	8
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	=	1		

Considérant le quotient électoral,

*Considérant que **MONSIEUR PEZET Eric** a obtenu 8 voix,*

EST ÉLU : Monsieur PEZET Eric

Le nouvel élu prend ses fonctions pour une durée de cinq ans à partir du 29 janvier 2018.



Fait à Nanterre, le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université

Jean-François BALAUDÉ

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR
SEGMI**

DATE : jeudi 18 janvier 2018

COLLEGE B

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 72

2 - Nombre de votants : 12

3 - Nombre de suffrages : 12

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés : 12

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	12	=		=	6
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	2				

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « UFR SEGMI » a obtenu 12 Voix,

EST ELU :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus - titulaires
UFR SEGMI	12	2	0	0	2	- De Severac - Béatrice - Bennani Hamza

Les nouveaux élus prennent leurs fonctions au 29 janvier 2018.

Fait à Nanterre le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université



Jean-François BALAUDÉ